

# **Association SOS Piscine-Molitor**

Association de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

23, rue d'Aguesseau - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Questionnaire association **SOS PISCINE-MOLITOR** : Frédéric Maynier/Claude Bialot

**A. Le public et les scolaires de Paris 16<sup>ème</sup> et de Boulogne-Billancourt ont pu utiliser la piscine Molitor pendant plusieurs générations, jusqu'à sa fermeture en 1989.**

Nous considérons que la piscine Molitor est une splendeur Art Déco unique en France et dans le monde dont la valeur patrimoniale a motivé l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Les Verts ont été les fers de lance dans la bataille pour préserver ce chef d'œuvre qui était menacé par des projets vandalistes de destruction.

La piscine doit être réhabilitée dans les meilleurs délais en conservant à l'identique ce qui fait sa spécificité et sa valeur : les bassins d'été et d'hiver, les éléments Art Déco et les vitraux. Le programme de réhabilitation doit être établi en fonction des impératifs de protection qui ont présidé à l'inscription de l'ensemble de l'édifice à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Bien qu'un promoteur privé soit chargé de sa réhabilitation, la piscine doit constituer un équipement véritablement public, donc ouvert à tous, et notamment aux scolaires.

**B. Mais la piscine Molitor est fermée depuis près de 20 ans pour des raisons purement politiciennes et affairistes.**

La piscine étant située à la frontière de Boulogne et de Paris, il est tout à fait normal que les habitants de Boulogne puissent également en profiter. La logique intercommunale doit trouver sa traduction dans l'utilisation des grands équipements.

**C. Le Comité de Concertation (Ville de Paris + ville de Boulogne + associations) a « appris » au cours de sa dernière séance, de la bouche même de Mr Pascal Cherki (adjoint chargé des sports du maire de Paris, Bertrand Delanoë) son président que: " la Ville de Paris, a décidé (unilatéralement donc) de se désengager financièrement du projet" (laissant ainsi au futur concessionnaire le rôle de maître d'ouvrage de la réhabilitation).**

Nous considérons que Paris et la Région doivent contribuer ensemble au financement des études et des travaux de restitution de la piscine Molitor dans la perspective de réaliser un équipement moderne et respectueux de l'édifice, en partenariat notamment avec la Ville de Boulogne. La concertation doit se poursuivre avec les collectivités concernées dans le cadre du comité de concertation.

**D. Le traitement des accès, façades, abords et les articulations des espaces de la piscine Molitor avec ceux de Jean Bouin sont dès lors de la responsabilité du concessionnaire-maître d'ouvrage.**

Le traitement des accès, façades, abords et les articulations des espaces de la piscine Molitor doivent faire l'objet d'une concertation dans le cadre du comité de concertation mis en place.

**E. Plus généralement, aux "marches de l'empire" parisien, à l'ouest, le long de sa frontière boulonnaise, l'aménagement des grands équipements sportifs se fait au coup par coup :**

Nous souhaitons développer l'intercommunalité, quels que soient les domaines (équipements, urbanisme, logements etc...).

Roland Garros, le stade Jean Bouin sont des grands équipements intercommunaux. Le devenir de cette zone doit dès lors faire l'objet d'une concertation intercommunale.

**Question subsidiaire (facultative)** pour départager les meilleurs:

- Qu'est-ce qu'un stade de Rugby "sexy"?

Nous ignorons ce qu'est un stade de rugby « sexy », peut être sera-t-il recouvert d'une résille.

Sur la création du nouveau stade Jean Bouin, les Conseillers de Paris Verts avaient liberté de vote. Pour nous, Jean Bouin devra être un équipement ouvert aux publics, aux riverains et aux scolaires.

Denis Baupin, candidat Vert à la Mairie de Paris.